



Crédit non soldé par mon ex-mari décédé depuis peu

Par **MS06**, le **30/06/2009** à **17:44**

Bonjour, rnrnrnEn 1996, alors que j'étais mariée à celui avec qui j'avais une relation depuis 10 ans, nous avons acheté une maison et nous avons bénéficié d'un prêt 1% par le biais du travail de mon mari. Nous avons revendu la maison en 1998 et nous avons divorcé en 2001. Le partage des biens a été fait à l'amiable et rien n'a été indiqué dans l'acte de divorce. Le crédit bancaire a été soldé. Il a gardé la voiture ainsi que l'argent du prêt 1% et a prit à sa charge le remboursement des mensualités. rnMon ex-mari s'est ensuite remarié. rnJ'ai appris son décès d'un cancer début juin 2009. Bouleversé par ce décès, j'ai ensuite reçu un courrier de l'organisme gérant le prêt 1% me réclamant le solde du crédit ainsi que les indemnités de retard. D'après la personne de cet organisme, l'assurance décès n'est pas valide car il a cessé de payer en novembre 2008 donc avant son décès... De plus, la mairie refuse de me donner un certificat de décès... Je viens d'être licenciée et je n'ai pas les moyens de rembourser. Que puis-je faire ? Quel recours ? D'avance merci pour votre aide.

Par **suyenbop**, le **04/07/2009** à **11:05**

il faut écrire intelligemment à l'organisme preteur. rnà notre avis il y a pas mal de moyens à étudier. rnsi vous avez 1 adresse courriel à nous communiquer, car c'est 1 peu long.